

que celles-ci aient, elles-mêmes, l'occasion d'exposer leur cause à leur point de vue. Elles prouveront, peut-être, qu'elles ne sont pas coupables de ce dont on les accuse. J'espère que quand l'enquête sera faite, nous serons en état de faire un exposé de la question, qui permettra à la Chambre de s'en occuper à son tour avec intelligence.

M. LISTER: La motion faite par l'honorable monsieur est assurément très à propos; mais je lui dirai ce que l'on a dit souvent déjà de ceux qui veulent soutenir deux thèses contradictoires: je lui dirai qu'il ne saurait siffler et manger en même temps. Il ne peut condamner les coalitions et en même temps essayer de défendre la politique nationale, ou le tarif élevé de la présente administration. Pour ce qui regarde les coalitions, ou les syndicats, ils sont la conséquence naturelle et inévitable d'un tarif protecteur élevé; mais avant de m'étendre longuement sur la question, je dirai à l'honorable député, ainsi qu'au gouvernement, qu'ils manquent de générosité et de reconnaissance en attaquant ainsi les manufacturiers du pays. L'honorable monsieur ne se souvient-il pas qu'il doit probablement en grande partie son siège ici à l'influence de ces manufacturiers? Ne se souvient-il pas de la célèbre assemblée présidée par le premier ministre, qui se tint en 1832, à l'hôtel Queen? Ne se souvient-il pas du grand nombre de personnes qui composaient cette assemblée? A-t-il oublié les paroles devenues presque historiques, prononcées par le très-honorable chef du gouvernement, quand ce dernier rappela aux manufacturiers qu'il était comme le singe qui secoue la branche de l'arbre chargée de glands; que les manufacturiers, comme les pourceaux, pouvaient se tenir au dessous pour les manger, et qu'ils devaient venir à lui? Quel en fut le résultat? Tous ceux qui connaissent un tant soit peu la politique de ce pays, savent, en effet, qu'en 1832, les manufacturiers souscrivirent libéralement au fonds électoral.

Immédiatement après les élections, lors de la session suivante, n'avons-nous pas vu les corridors de cette Chambre remplis de députations de manufacturiers venus de partout, et ne savons-nous pas qu'à la sollicitation de ces hommes, le gouvernement dut augmenter encore les droits onéreux qui pesaient déjà sur le peuple? Quand les honorables chefs de la droite proposèrent d'inaugurer dans ce pays un système de taxation élevée, contrairement aux enseignements des meilleures autorités en matière d'économie politique; quand ils prétendirent pouvoir faire quelque chose avec rien; quand ils prétendirent pouvoir nous donner la prospérité au moyen d'une taxation élevée, ne leur avons-nous pas répondu que l'effet de leur politique serait d'extorquer aux consommateurs une grande partie de leurs gains? On nous répondit que l'effet de la politique proposée serait de créer de la concurrence, et que le prix des produits manufacturés serait diminué, au lieu d'être augmenté. Qu'est-il arrivé? Nous fîmes observer alors que les manufacturiers, aussitôt qu'ils s'apercevraient qu'ils ne réalisaient aucun profit, se coaliseraient dans le but de tenir les prix élevés, et que le résultat serait désastreux. La politique des honorables chefs de la droite était un encouragement pour le placement de millions de piastres dans les manufactures de ce pays; et le résultat, c'est que, le temps venu, comme nous l'avions prédit, les mêmes manufacturiers s'adressèrent de nouveau au parlement. Ils nous arrivèrent, lors de la dernière session, de partout, et ils ont demandé leur récompense pour ce qu'ils avaient souscrit dans les élections de 1882. Les manufacturiers s'assemblèrent à Toronto en 1887, comme ils l'avaient fait auparavant, et nous savons que le premier ministre leur a dit en cette circonstance qu'ils devaient souscrire de nouveau, et ils ont souscrit de nouveau au fonds électoral.

Lors de la dernière session, le ministre des finances dut, par suite, présenter des résolutions sur le tarif, élevant considérablement les charges du peuple. Or, si l'honorable monsieur, qui propose la présente résolution, se souvient du

M. GUILLET

passé, ne s'aperçoit-il pas qu'il manque de générosité et de reconnaissance envers des hommes, qui ont tout fait pour lui? Il nous dit que nous devons légiférer contre ces manufacturiers, contre ces syndicats et combinaisons. Sa naïveté nous amuse. Croit-il que ces manufacturiers peuvent être supprimés par aucune législation? Ne sait-il pas que le vrai remède à cet abus criant, serait la réduction des taxes, pour que la concurrence, se mettant de la partie, forçât ces hommes de vendre leurs produits à des prix raisonnables? Ces coalitions sont devenues un fardeau et une honte, et le gouvernement et ses partisans auront à rendre compte au peuple du fait qu'ils en tolèrent l'existence. Voyez. Nous avons en ce pays, grâce au présent tarif, les coalitions sucrières, qui vendent le sucre aux consommateurs le double, ou presque le double du prix qui est payé dans les autres pays. Nous avons les coalitions sur le fer; nous avons les coalitions sur les cotons; nous avons les coalitions sur les articles en caoutchouc; nous avons les coalitions sur les ficelles. Celles-ci obligent les agriculteurs de payer \$200,000 de plus pour la ficelle qu'ils emploient pour leurs récoltes. Toutes ces coalitions existent, aujourd'hui, et encaissent des millions, chaque année, au détriment de la bourse du peuple. Elles créent une classe de monopoleurs, qui s'enrichissent énormément aux dépens du peuple, et ces coalitions se développent à mesure que leur richesse s'accroît, et le résultat ne peut produire dans le monde des affaires, qu'un état de choses qui ne s'est jamais vu auparavant.

Les honorables chefs de la droite peuvent parler de la situation présente, de la condition favorable des affaires, et de la prospérité du pays; mais tous ceux qui traversent le pays, aujourd'hui; tous ceux qui connaissent quelque chose des affaires du Canada, diront que les belles paroles de ces honorables messieurs ne s'appuient pas sur les faits. Le présent gouvernement a été, depuis le commencement jusqu'à ce jour, un promoteur des monopoles. C'est lui qui a créé le monopole de chemins de fer; c'est lui qui a créé les monopoles sur tout ce qui se manufacture dans ce pays, et c'est en soutenant des consommateurs jusqu'à leur dernier sou, qu'il enrichit les monopoleurs. On sera étonné d'apprendre qu'une seule manufacture, dans une des provinces du Golfe, a pu réaliser, en une année, un profit égal à tout son capital et payer un énorme dividende, après avoir acquitté toutes ses dettes. On est également étonné de voir une autre manufacture réaliser dans le même temps un bénéfice de \$100,000. Nous constatons aussi le fait que la petite manufacture de Magog, dans la province de Québec, a obtenu l'imposition d'un droit élevé sur les indiennes, ce qui oblige les femmes du pays de payer un prix élevé pour leurs indiennes. Il est temps qu'un tel état de choses cesse, et il est temps que le gouvernement s'occupe de cette question en appliquant un remède approprié, qui ne serait pas une persécution exercée contre les manufacturiers, parce que ceux-ci font seulement ce que leur permet la loi—ce genre de persécution, du reste, ne réussit jamais—mais ce remède serait une réduction du tarif, et alors tout rentrerait dans l'ordre de soi-même.

M. SPROULE: L'un des caractères de la présente administration, c'est que, s'il survient un abus qui peut être corrigé par la législation, elle se montre de suite prête à proposer cette législation. Quant à la proposition actuelle, je suis sûr qu'elle rencontrera l'approbation de tout le pays. Je n'ai pas été peu surpris d'entendre dire par l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister) que ces "rings ou combinaisons, sont le résultat naturel d'un tarif élevé." Cet honorable monsieur oublie assurément que l'uno des plus mauvaises combinaisons que nous ayons eues en Canada opérât lorsque nous avions un tarif de 17½ pour 100. Je veux parler de l'association qui monopolisa l'huile de charbon. Je pourrais aussi ajouter le monopole des sels et autres monopoles qui étaient tout aussi nuisibles que ceux d'aujourd'hui.